

## Renseignements pratiques

### Droits d'inscription

Bulletin d'inscription téléchargeable sur : <http://europa-cnrs.unistra.fr/>

Tarif normal : 80€

Gratuité pour les professeurs, maîtres de conférences, étudiants,  
jeunes chercheurs, magistrats

### Lieu du colloque

Nouveau Patio  
20 rue René Descartes  
67000 Strasbourg  
Salle des thèses

### Accès depuis l'aéroport

Prendre le train jusqu'à la gare centrale de Strasbourg

### Accès depuis la gare

Ligne C direction Neuhof Rodolphe Reuss  
Arrêt «Université»

### Demande de renseignements

Aurélie KRAFT

Université de Strasbourg - FR 3241 Unistra/CNRS

Tél: + 33 (0)3.68.85.87.81

Courriel : [aurelie.kraft@unistra.fr](mailto:aurelie.kraft@unistra.fr)

Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats

N° déclaration d'activité : 4267 04090 67

## Colloque

Nouveau Patio  
20 rue René Descartes - Strasbourg  
Salle des thèses

# Protection familiale et justice : quelques questions d'actualité

5 décembre 2014



Conception: FR 3241 Unistra / CNRS

8h45 Accueil

9h – 9h10 Ouverture du colloque

**Frédérique GRANET-LAMBRECHTS**, Professeur à l'Université de Strasbourg, Directrice du Centre de Droit privé fondamental (EA n° 1351)

**Yves STRICKLER**, Professeur à l'Université de Nice Sophia Antipolis, Directeur du Centre d'études et de recherches en droit des procédures (EA n° 1201)

### 1<sup>ère</sup> session : La prévention des conflits et les modes alternatifs de résolution des différends familiaux

Sous la présidence de **Laëtitia ANTONINI-COCHIN**, Maître de conférences HDR à l'Université de Nice Sophia Antipolis, Directrice adjointe du Centre d'études et de recherches en droit des procédures (EA n° 1201)

9h10 – 9h20 **Propos introductifs à la problématique** par les étudiants de Master 2 mention Droit privé fondamental et sciences criminelles de l'Université de Nice Sophia Antipolis

9h20 – 10h10 **Les modes amiables de résolution des différends familiaux**

**Natalie FRICERO**, Professeur à l'Université de Nice Sophia Antipolis (EA n° 1201), Directrice de l'Institut d'études judiciaires

10h10 – 10h40 **Le point de vue d'un magistrat**

**Jean-Luc STOESSLE**, Président du Tribunal de grande instance de Strasbourg

10h40 – 11h00 *Pause-café*

### 2<sup>e</sup> session : La justice civile et la protection de l'enfant

Sous la présidence de **Jean-Marie PLAZY**, Professeur à l'Université de Bordeaux, Institut de recherche en droit des affaires et du patrimoine (EA n° 4191)

11h00 – 11h15 **Propos introductifs à la problématique**

**Jean-Marie PLAZY**, Professeur à l'Université de Bordeaux, Institut de recherche en droit des affaires et du patrimoine (EA n° 4191)

11h15 – 11h45 **L'exercice de l'autorité parentale en cas de séparation des parents**

**Laëtitia ANTONINI-COCHIN**, Maître de conférences HDR à l'Université de Nice Sophia Antipolis, Directrice adjointe du Centre d'études et de recherches en droit des procédures (EA n° 1201)

11h45 – 12h15 **Le soutien aux victimes par des professionnels de terrain**

**Guillaume ALBERT**, Directeur de THEMIS  
**Evelyne FRITSCH**, Juriste à THEMIS

12h15 – 12h30 **Débat**

*Déjeuner libre 12h30 – 14h30*

### 3<sup>e</sup> session : La justice civile et la protection contre les violences conjugales

Sous la présidence de **Frédérique GRANET-LAMBRECHTS**, Professeur à l'Université de Strasbourg, Directrice du Centre de Droit privé fondamental (EA n° 1351)

14h20 – 14h30 **Propos introductifs à la problématique** par les étudiants de Master 2 mention Droit privé, spécialité Droit de la famille interne, international et comparé de l'Université de Strasbourg

14h30 – 15h00 **Les dispositifs existants**

**Anna MATTEOLI** et **Marine AIRIAU**, chercheurs à l'Université de Strasbourg, Centre de Droit privé fondamental (EA n° 1351)

15h00 – 15h30 **L'aide des structures associatives**

**Aluma MARIENBURG-WACHSMANN**, Responsable du secteur juridique au Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles du Bas-Rhin

15h30 – 16h00 **Le point de vue d'une magistrate**

**Josiane BIGOT**, Présidente de la chambre de la famille à la Cour d'appel de Colmar

16h00 – 16h30 **Débat**

16h30 **Fin des travaux**